

# *Livret d'information*

COLLÈGE MARCEL AYMARD



LIBERTE EGALITE FRATERNITE



*Elèves et parents  
d'élèves de CM2*

*Janvier 2013*

## **Bienvenue au Collège Marcel AYMARD**

Le Collège Marcel AYMARD, riche d'une communauté éducative compétente et disponible, œuvre quotidiennement pour la réussite de la scolarité de chaque élève.

Il est en effet primordial que, durant les quatre années passées dans l'établissement, filles et garçons acquièrent progressivement et maîtrisent l'ensemble des connaissances et des compétences qui constituent le socle commun des savoirs indispensables.

Acquisition de savoirs donc, développement de savoir faire, d'attitudes propices à l'exercice de leur future citoyenneté dans le respect des autres et de soi-même, tels sont les objectifs que notre collège se fixe à travers son projet d'établissement.

Nous avons d'autre part choisi d'ancrer notre action pédagogique dans des projets privilégiant l'éducation à l'autonomie et à l'orientation de l'élève, et à son ouverture sur le monde.

Par ailleurs, l'utilisation de l'outil informatique a été développée par l'activation et l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT), cela afin d'améliorer l'efficacité du travail et de développer le dialogue entre les partenaires éducatifs.

Ainsi, s'appuyant sur un projet académique ambitieux, les équipes pédagogiques amènent les élèves à s'investir activement tant dans les domaines cognitifs que culturels ou environnementaux ; grâce au soutien de la collectivité de rattachement, des municipalités du bassin et d'un riche partenariat associatif local.

Assurant pleinement les missions de l'école de la République, le Collège Marcel Aymard intègre au cœur des enseignements dispensés les hautes valeurs humanistes et solidaires qui sont les facteurs indispensables d'enrichissement, de tolérance et d'ouverture sur les autres, leur langue et leur culture.

Puissent nos élèves y effectuer un parcours épanouissant qui les conduira à envisager leur avenir scolaire et professionnel avec sérénité.

Jean-Pierre DELAGE  
principal

## *Des nouveautés par rapport à l'école élémentaire*

- ***Un professeur pour chaque matière***

A l'école élémentaire, votre enfant avait un enseignant pour toutes les matières.

Au collège, il aura le plus souvent autant de professeurs que de matières étudiées, soit environ une dizaine d'enseignants. Votre enfant devra progressivement s'adapter à la manière de travailler et aux exigences de chacun d'entre eux.

- ***Plusieurs salles de cours***

Pour chaque heure de cours, votre enfant sera généralement amené à changer de salle, donc à se déplacer.

- ***Un emploi du temps variable selon les jours***

Les journées de votre enfant commenceront et se termineront, à des heures différentes, en fonction de son emploi du temps. Certains jours comporteront des heures libres entre les cours. Pendant ces heures, votre enfant pourra en profiter pour travailler ses leçons, en salle d'étude ou au centre de documentation et d'information (CDI).

Les semaines peuvent également être différentes, certains cours ayant lieu par quinzaine en demi-groupe.

- ***Une façon différente de vivre sa scolarité***

Au collège, votre enfant côtoiera un grand nombre de camarades âgés de 11 à 15 ans. Il connaîtra une évolution tant physique que psychologique très importante. Il forgera pas à pas sa future personnalité d'adulte, il apprendra à comprendre et à accepter la différence.

- ***Un accompagnement éducatif***

Le collège organise un accompagnement éducatif tout au long de l'année, de préférence après les cours lorsque l'emploi du temps s'y prête, quatre jours par semaine. L'objectif est d'assurer aux élèves volontaires une aide aux devoirs et à l'étude des langues vivantes, la pratique du sport, l'ouverture au monde de l'art et de la culture.

## Informations complémentaires

- ***L'association sportive***

Affiliée à l'union nationale du sport scolaire (UNSS) et encadrée par les professeurs d'éducation physique et sportive de l'établissement.

Les entraînements se déroulent en semaine entre 12h45 et 13h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les compétitions se déroulent le mercredi après-midi.

Exemples d'activités :

- ✓ Athlétisme, Hand-ball, Basket, Rugby, Football...

- ***Le Foyer Socio-Educatif***

C'est une association de type loi 1901, animée par des personnels de l'établissement, des parents d'élèves et des élèves motivés, elle a pour objectifs :

- ✓ Le prolongement de l'enseignement
- ✓ L'éducation à la citoyenneté
- ✓ L'ouverture des élèves à d'autres activités culturelles.

Des activités de CLUBS sont organisées.

Le FSE rend des services aux élèves, apporte son concours au financement des sorties pédagogiques, des déplacements à l'étranger.

- ***L'infirmerie***

L'élève peut se rendre à l'infirmerie lorsqu'il ne se sent pas bien ou lorsqu'il éprouve des difficultés d'ordre psychologique.

L'infirmerie est ouverte tous les jours, c'est un lieu d'accueil et d'écoute.

Lorsqu'il s'y rend, il doit toujours être muni de son carnet de liaison. Si votre enfant a un problème de santé particulier le médecin scolaire le rencontrera et pourra établir un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé).

- ***L' Assistante Sociale***

Les parents, s'ils le souhaitent, pourront prendre rendez-vous auprès d'elle s'ils rencontrent des problèmes personnels ou financiers. L'élève pourra la rencontrer directement si nécessaire.

- ***La Conseillère d'Orientation Psychologue***

La conseillère d'orientation assure une permanence hebdomadaire dans l'établissement. Elle intervient auprès des élèves et tout particulièrement pour les aider dans leur adaptation au collège et à élaborer leur projet d'orientation.

- ***Les casiers***

Les élèves demi-pensionnaires peuvent disposer de casiers dans lesquels ils rangent leurs livres, cahiers ou affaires de sport afin de soulager leurs cartables.

- ***Les manuels scolaires***

Ils sont prêtés gratuitement à chaque élève pour la durée de l'année scolaire. Pour alléger le cartable dans certaines matières l'élève dispose désormais du manuel numérique.

## La Vie au collège

- ***Le carnet de liaison***

Le carnet de liaison est indispensable.

Il est personnel et sert de lien entre l'établissement, les professeurs et la famille.

Le carnet se divise en plusieurs parties.

Votre enfant y inscrira son emploi du temps, ainsi que le nom de ses professeurs.

Vous y trouverez également des billets de différentes couleurs (rose, bleu ou jaune) afin de justifier les absences, retards ou absences au restaurant scolaire.

L'élève devra y relever ses notes.

Vous trouverez également le règlement intérieur du collège qu'il est nécessaire que votre enfant connaisse et qu'il s'engage ainsi que ses parents.

Il devra toujours l'avoir dans son cartable.

- ***Le jour de la rentrée***

Un accueil spécifique d'une journée est organisé pour les 6èmes.

**Le premier jour**, votre enfant va rencontrer durant la matinée ses camarades de 6<sup>ème</sup>. Il fera la connaissance de tous ses professeurs, ainsi que de toute l'équipe éducative. Il fera la rencontre de son professeur principal avec lequel il passera la matinée. Ce dernier lui dictera son emploi du temps sur le carnet de liaison ainsi que la liste de ses professeurs. Ensuite, il lui fera visiter le collège et lui distribuera ses manuels scolaires (que vous devrez couvrir et dont l'élève devra prendre soin).

- ***Le Règlement intérieur***

Le règlement intérieur de l'établissement définit les droits et les devoirs de chacun afin que tout le monde puisse bien vivre ensemble, en bonne intelligence.

L'élève en prendra connaissance avec le professeur principal de sa classe dès la rentrée.

Le règlement intérieur lui permet de savoir ce qu'il a le droit de faire au collège, et en dehors, ainsi que ce qu'il ne doit pas faire.

- ***Le conseil de classe***

Une fois par trimestre, le conseil de classe, présidé par le principal du collège ou les principaux adjoints, se réunit pour évaluer le travail et le comportement de l'élève, afin de l'accompagner dans ses études et ses projets.

Sont présents : les professeurs de la classe, le C.P.E, les délégués des élèves, les délégués des parents.

L'équipe médico-éducative (infirmière, C.O.P, assistante sociale) peut également assister au conseil de classe.

## ***Le Collégien a des "Droits"...***

<b>Droit à l'enseignement.</b>	<b>L'école publique est ouverte à chacun quelles que soient ses origines ou ses convictions.</b>
<b>Droit au respect de ton travail.</b>	<b>Toutes les disciplines obligatoires te seront dispensées</b>
<b>Droit au respect de tes biens</b>	<b>Personne n'a le droit de dégrader tes affaires.</b>
<b>Droit au respect de ta personne : physique et morale.</b>	<b>Personne n'a le droit de t'agresser, de t'insulter, de ne pas respecter tes croyances et tes convictions.</b>
<b>Droit d'expression individuelle.</b>	<b>Dans le respect des droits de chacun, dans le respect de la laïcité.</b>
<b>Droit d'expression collective.</b>	<b>Par l'intermédiaire des délégués des élèves.</b>

## ***...mais aussi des "Devoirs" !***

<b>Devoir d'assiduité.</b>	<b>Obligation de participer à tous les cours.</b>
<b>Devoir de ponctualité.</b>	<b>Etre à l'heure au collège c'est pouvoir profiter totalement des enseignements, c'est aussi respecter le travail de tes camarades.</b>
<b>Devoir de travail.</b>	<b>Avoir le matériel nécessaire, apprendre tes leçons, faire tes devoirs pour réussir.</b>
<b>Devoir de respect des biens publics et privés.</b>	<b>Respecter les locaux, le matériel du collège, les affaires de tes camarades.</b>
<b>Devoir de respect des autres physiquement ou moralement.</b>	<b>Les bagarres, les bousculades, les courses dans les couloirs et les escaliers sont interdites. La politesse et la cordialité sont de rigueur.</b>
<b>Devoir de respect de l'opinion de chacun.</b>	<b>Accepter les différences, être à l'écoute d'autrui...</b>
<b>Devoir de respect de la règle.</b>	<b>Le collège a un règlement intérieur que tu dois connaître et respecter.</b>

## Le « régime » des élèves

Externe libre	Rentré pour la première heure de cours de la demi-journée et sort après le dernier cours de la demi-journée
Externe surveillé	Doit être présent dans l'établissement de 7 h 50 à midi et de 14 h à 18 h
Demi-pensionnaire Libre	Rentre pour la première heure de cours du matin, sort après le dernier cours de l'après-midi
Demi-pensionnaire surveillé	Doit être présent dans l'établissement de 7 h 50 à 17 h ou 18 h

Les divers régimes se choisissent pour la durée de l'année scolaire.

Les frais scolaires (pension ou demi-pension) sont fixés forfaitairement pour l'année civile. Ils sont divisés en 3 parts inégales selon la décision du Conseil d'Administration. Chaque terme est payable dès réception de l'avis aux familles. Les élèves externes ne pourront être admis qu'exceptionnellement au self-service pour le repas de midi.

## Tarifs

	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours
Prix annuels	486 €	407,52 €
Soit coût au repas	2,70 €	2,83 €

Ticket pour un repas : 3,24 €

Pension en internat : 1 119,60 €



## Les points forts pour l'année 2012 / 2013

Journées d'accueil des élèves de CM2 intégrés dans les classes de 6<sup>ème</sup> : février 2013.

Journée Portes ouvertes pour les parents d'élèves le 23 mars 2013 de 9h à 12h.

Accueil spécifique des élèves de 6<sup>ème</sup> mardi 3 septembre 2013.

### • *Réussite de l'élève*

#### **Regroupement de l'ensemble des 6ème sur le site Cossé qui leur est réservé**

- ✓ Groupes allégés en SVT et Technologie
- ✓ Aide aux élèves et accompagnement personnalisé
- ✓ Accompagnement Éducatif pour les élèves de ce dispositif
- ✓ Méthodologie au CDI (Centre de documentation et d'information)
- ✓ Enseignements bi-langues Anglais/Allemand et Anglais/Espagnol
- ✓ Enseignement de langue orientale : chinois LV1 et LV2
- ✓ Enseignement de langue régionale : Occitan optionnel et bilingue
- ✓ Classes à horaires aménagés : football, rugby, natation
- ✓ Le cahier de texte et les manuels numériques

### • *Épanouissement de l'élève*

- ✓ Ateliers de pratiques artistiques
- ✓ Sorties pédagogiques
- ✓ Concours scolaires

### • *Vivre ensemble*

- ✓ Accompagnement des élèves en situation de handicap.
- ✓ Éducation à la citoyenneté.
- ✓ Commission d'hygiène et de sécurité.
- ✓ Apprentissage de la vie associative.
- ✓ Formation des délégués de classes.
- ✓ Développement de la communication : ENT et plate-forme informatique de consultation des résultats scolaires.
- ✓ Éducation à la santé et à l'hygiène alimentaire.
- ✓ Relations suivies avec les parents d'élèves, rencontres individuelles et collectives.

## *Les personnes qui assurent le fonctionnement de l'établissement*

- ***Le principal et les principaux adjoints***

Secondé par ses adjoints le principal du collège (chef d'établissement) dirige et coordonne l'ensemble du personnel du collège, il supervise toutes les actions menées dans son établissement. Le principal et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

- ***La gestionnaire***

Adjointe au chef d'établissement, elle lui apporte son expertise dans la gestion matérielle et financière de l'établissement.

- ***Les conseillers principaux d'éducation (CPE)***

Ils s'occupent du cadre général de la vie scolaire. Ils contrôlent l'organisation et le bon déroulement des conditions de vie au collège. Par exemple, ils gèrent les absences, présences ou retard des élèves. Les CPE travaillent en contact direct avec l'ensemble de l'équipe éducative et les familles des élèves.

- ***Les assistants d'éducation (surveillants)***

Ils assurent l'accueil des élèves et veillent à leur bien-être au quotidien. Ils constituent un appui essentiel pour l'équipe éducative en collaboration à l'aide aux devoirs, à la surveillance des élèves et aux projets culturels dans l'établissement.

- ***Les professeurs principaux (PP)***

Au sein de la classe, c'est le professeur référent des élèves et de leur famille. Ils coordonnent l'équipe pédagogique, effectuent la synthèse des résultats obtenus par les élèves et assurent la liaison avec les parents. Il ne faut pas hésiter à le rencontrer pour faire le point. Il reçoit généralement sur rendez-vous.

- ***Les représentant(es) de parents et les délégué(es) élèves***

Les représentants de parents d'élèves, élus au début de l'année scolaire, siègent au conseil d'administration (CA) du collège. Vous pouvez leur communiquer vos remarques et propositions concernant la vie de l'établissement.

Egalement présents au conseil de classe, ils sont vos interlocuteurs pour toutes les questions relatives à votre enfant et à la vie de la classe.

Les délégués élèves sont élus par leurs camarades. Ils assistent aux conseils de classe, comme les délégués de parents.

- ***Les secrétaires***

Affectées à la direction et au service de la gestion, elles sont au quotidien au service des élèves et de leurs parents. Elles prennent en charge la partie administrative du fonctionnement de l'établissement.

- ***Les personnels d'entretien et de cuisine***

Ils contribuent au service public d'éducation en assurant la propreté et l'entretien des locaux. Ils veillent à offrir une restauration de qualité aux élèves.

*A l'année prochaine au  
collège Marcel Aymard*



*pour une bonne  
rentrée 2013 !*